

1283 07 MAI 1983
/12.08.01

00266 STP/SG/C DU
17 MARS 1983.

Monsieur le Secrétaire Général
de la CONFESJES
E.P. 3314 DAKAR
SENEGAL.

Programme de bourses
canadiennes/Confesjes :
Année universitaire
1983/84.

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à votre lettre dont l'objet et la
référence sont repris en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre les dossiers
des quatre candidats boursiers rwandais.

Il s'agit de : - Monsieur UGIKASHIMWA Ewode, pour le Professorat en E.P.S.

- Monsieur RUDASINGWA Jean Marie Vianney, pour le Professorat
en E.P.S.

- Monsieur MBATEZIMANA Pascal, pour le Conseilat en Education
Populaire et Permanente.

- Monsieur RUFAYISIRE Jean Marie Vianney, pour le Conseilat
en Education Populaire et Permanente.

Etant donné que le Rwanda connaît une pénurie de
cadres dans le domaine d'Education Physique et Sportive, Populaire et Permanente,
je vous demanderais de bien vouloir examiner les 4 dossiers avec bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général,
l'assurance de ma considération distinguée.

P.I. à :

Monsieur le Ministre des Affaires
étrangères et de la Coopération

SENEGAL.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche Scientifique

SENEGAL.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Majur

DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

A.O/a.c

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

Secrétariat Technique Permanent

*BEPS
Voté attention
24/4/83*

A traiter par	<i>DGSL</i>
Date entrée :	<i>7/4/1983</i>
N° Classement :	<i>1683/12</i>

N° 00266 STP/SG/C

Dakar, le 17 Mars 1983

Objet : Programme de bourses canadiennes/
Conféjes : Année universitaire 1983/84.

Monsieur le Ministre,

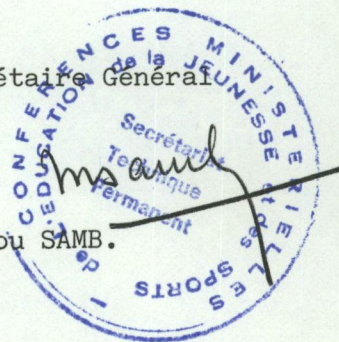
Dans le cadre de la mise en oeuvre de la rentrée scolaire et universitaire 1983/84 relative au déroulement du programme cité en objet, j'ai l'honneur de vous transmettre la fiche d'opération du programme de bourses canadiennes/Conféjes.

A cet effet, vous voudrez bien vous référer au chapitre VIII en ce qui concerne, notamment, l'échéancier et la procédure à suivre.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général

Amadou SAMB.



Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
B.P. 1044 - Kigali

RWANDA

FICHE D'OPERATION

PROGRAMME D'AIDE EN MATIERE DE
FORMATION DE CADRES DE JEUNESSE ET DE SPORT :
PROGRAMME DE BOURSES CANADIENNES

PROGRAMME A CARACTERE INTERNATIONAL

PRESENTATION DU PROGRAMME

Voilà huit ans que le programme de bourses canadiennes a été mis en oeuvre, au bénéfice de dix-huit (18) Etats membres de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française.

Ce programme, géré par le Secrétariat Technique Permanent et financé par l'Agence Canadienne de Développement International, a permis de former, dans les Instituts africains à vocation régionale (ou d'autres établissements de même niveau), des cadres de jeunesse et de sport (82 cadres formés ou en formation) pour les départements de la jeunesse et des sports des pays membres.

Compte tenu des besoins en matière de formateurs, du nombre croissant d'Instituts nationaux capables de prendre en charge la formation des cadres moyens, du nombre de bourses offert annuellement (10-12 bourses en moyenne) et de l'effet multiplicateur recherché (formateurs de formateurs), le programme de bourses canadiennes accorde, depuis 1982/83, la priorité aux formations de niveau universitaire (professorat, conseil, inspectorat), sauf pour certains pays qui ne possèdent pas d'institut de formation de cadres de jeunesse et de sport.

A cet effet, il est recommandé aux pays membres intéressés de bien vouloir se référer à la procédure relative à la mise en oeuvre du programme de bourses pour l'année 1983/84, laquelle est décrite au chapitre VIII de la présente fiche d'opération, notamment en ce qui concerne les demandes de bourses, la sélection des candidats et le suivi des candidatures.

I. <u>NATURE</u>	Programme d'aide en matière de formation de cadres de jeunesse et de sport.
II. <u>OBJECTIFS</u>	2.1. - Développement accru, au plan national, des ressources humaines des pays membres en développement en matière de formation de cadres de jeunesse et de sport. 2.2. - Renforcement des institutions nationales responsables de la conception et/ou de la mise en oeuvre des politiques de jeunesse et de sport. 2.3. - Renforcement de la vocation régionale des instituts africains de formation de cadres dans les secteurs jeunesse et sport. 2.4. - Contribuer, par la formation des cadres, au développement de l'Education physique et sportive et des activités socio-éducatives ou d'éducation populaire.
III. <u>BENEFICIAIRES</u>	Etudiants ou stagiaires, issus des pays membres en développement, qui désireraient suivre une formation de cadres de jeunesse et de sport en Afrique, étant entendu que la formation choisie n'est pas dispensée dans le pays d'origine et qu'elle demeure dans le cadre des priorités dégagées par le programme.

IV. <u>PRIORITES DU PROGRAMME</u>	4.1. - Professorat d'E.P.S. ; 4.2. - Conseilat de jeunesse et d'animation ; 4.3. - Inspectorat de la jeunesse et des sports ;
V. <u>LIEUX</u>	5.1. - Instituts à vocation régionale reconnus par la CONFEJES (Abidjan, Dakar, Thiès, Yaoundé). 5.2. - D'autres instituts peuvent accéder à ce statut s'ils remplissent les conditions exigées - (résolution NO 75-11 Kigali) - par la Conférence.
VI. <u>RECRUTEMENT</u>	Présélection au niveau des pays membres selon les critères définis par les Instituts régionaux. L'âge des candidats sera de 25 ans ou moins pour le professorat et le conseilat ; de 35 ans ou moins pour l'inspectorat.
VII. <u>DEMANDE DE BOURSES ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES</u>	Chaque pays doit communiquer, au Secrétariat technique permanent, les candidatures, proposées pour la rentrée 1983/84, au plus tard le 15 mai 1983. Chaque candidature sera accompagnée d'un dossier complet (en deux exemplaires).

MISE EN OEUVRE DE L'ANNEE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 1983/84

VIII. <u>ECHEANCIER</u> 1983	Procédure relative à la mise en oeuvre du programme de bourses au titre de l'année scolaire et universitaire 1983/84.
Février Mars /Avril	- Transmission de la fiche descriptive du programme aux pays membres. - Missions d'évaluation du programme par le S.T.P. - Réservation, auprès des établissements d'accueil, d'un nombre de places correspondant aux bourses offertes et en fonction des priorités du programme.
Avril	- Présélection au niveau des pays membres selon les critères définis par la convention relative à l'équivalence des diplômes pour le professorat d'E.P.S , le conseilat de jeunesse (p.18) et l'inspection (pp. 51-52).
Mai <u>IMPORTANT</u> :	- Les pays intéressés feront connaître leurs intentions au Secrétariat technique et transmettront un dossier complet (2 exemplaires) pour chaque candidat proposé ; la date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 15 Mai 1983. - Les demandes émanant des pays intéressés devront se limiter à trois (3) candidatures.

Juin	- Etude des dossiers et sélection des candidatures proposées par un comité formé de directeurs d'instituts à vocation régionale et de représentants du S.T.P dont le Secrétaire Général.
Juillet	- Transmission des résultats aux pays intéressés. - Dispositions pratiques à prendre auprès des instituts et des pays.
Août	- Transmission des résultats scolaires des boursiers par les Instituts de formation. - Echanges d'information entre le Secrétariat Technique , les Instituts de formation et les pays bénéficiaires en vue de préparer la rentrée scolaire 1983/84.
Septembre	(S.T.P.) - Emission des titres de transport internationaux. - Versements des allocations des boursiers aux Instituts.
Octobre	Préparation du rapport d'exécution du programme de bourses pour l'année 1982/83.
Novembre Décembre	. Planification du programme pour l'année 84/85.
IX. <u>FINANCEMENT</u>	CANADA/A.C.D.I. : 1982/83 = 250.000 dollars CDN 1983/84 = 300.000 dollars CDN.